

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19  
Nombres de membres en exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 3 JANVIER 2024  
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 11 JANVIER 2024  
L'an deux mil vingt-quatre le 10 JANVIER à 20 heures, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

**Présents :**

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, SABOURIN Jacques

Absents excusés VASLIN Aurélie, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, BODIN Serge, ROULEAU Marc, SERVANT Ludovic

**Pouvoirs :**

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

**Objet de la délibération :**

**2024/01**

**REHABILITATION MAIRIE- DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

**DETR**

**DSIL**

**ACTIV 3**

**ACTIV 4**

**FONDS DE CONCOURS**

Madame le Maire rappelle au Conseil les différentes délibérations relatives au projet de réhabilitation de la Mairie, prises depuis le 10 février 2021, et notamment celle du 13 décembre dernier approuvant l'avant-projet détaillé.

Afin de respecter le phasage de l'opération, il y a lieu maintenant de solliciter les divers financeurs à savoir :

L'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

Le Département au titre des ACTIV 3 et 4

Et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut au titre du fonds de concours.

Madame le Maire présente et commente au Conseil le tableau d'évaluation (annexé à la présente délibération) du coût global de l'opération établi en décembre 2023 par l'Agence des Territoires (Assistant à maîtrise d'ouvrage). Le coût estimatif global s'élève à 744 920 € HT décomposé comme suit :

Dépenses préalables	16 538.00 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	94 697.00 € HT
Honoraires prestations complémentaires	37 405.00 € HT
Frais annexes	2 500.00 € HT
Travaux	539 800.00 € HT
Provisions pour dépenses supplémentaires	53 980.00 € HT

**TOTAL----- 744 920.00 €HT**

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID : 086-218601839-20240110-202401-DE

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID : 086-218601839-20240110-202401-DE

Madame le Maire indique que ce projet propose le plan de financement suivant :

Etat DETR	250 000.00	33.56%
Etat DSIL	148 984.00	20.00%
Département ACTIV 3	26 300.00	3.53%
Département ACTIV 4	100 000.00	13.43%
Communauté d'Agglomération FONDS DE CONCOURS	17 800.00	2.39%
Autofinancement/emprunt	201 836.00	27.09%
	<hr/>	
	744 920.00	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus pour le projet de réhabilitation de la Mairie
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur du montant plafond de 250 000.00 représentant 33.56 % de l'estimation globale
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 20 % de l'estimation globale soit 148 984.00
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ACTIV 3 pour une dotation de 26 300.00 représentant 3.53 % de l'estimation globale
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ACTIV 4 à hauteur du montant plafond de 100 000.00 représentant 13.43 % de l'estimation globale
- Autorise le Maire à déposer une demande de tirage de 17 800.00 pour l'année 2024 auprès de la CAGC au titre du fonds de concours représentant 2.39 % de l'estimation globale

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 11 janvier 2024

Béatrice FONTAINE

Maire

